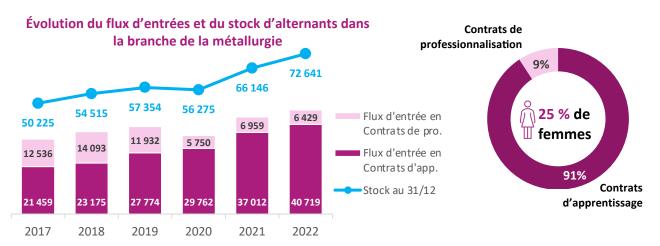




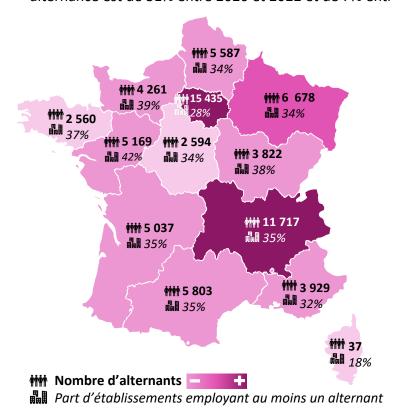
BILAN ET ÉVOLUTION DE L'ALTERNANCE DANS LA BRANCHE DE LA MÉTALLURGIE EN 2022

FRANCE

72 641 alternants dans 14 588 entreprises (17 726 établissements) de la branche sont formés dans 1 551 organismes de formation en France



La branche de la métallurgie en France a connu une croissance de ses effectifs d'alternants de 44% entre 2017 et 2022 (stock au 31/12). La branche connaît une accélération particulièrement marquée des entrées en alternance depuis 2021 dans un contexte de reprise post-crise sanitaire et de déploiement des aides au recrutement d'alternants. La hausse des entrées en alternance est de 31% entre 2020 et 2022 et de 7% entre 2021 et 2022.

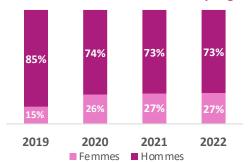


Lorsque l'on regarde la répartition régionale des alternants, il est intéressant de voir qu'elle est quasiment calquée sur la répartition des salariés. Il n'y a pas de surreprésentation des alternants dans une région par rapport aux autres. Les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes sont celles qui comptent le plus d'alternants, 36% du total national à elles deux.

Nous pouvons en revanche noter des écarts plus significatifs, entre les régions, sur la part d'établissements employeurs d'alternants (de 42% en Pays de la Loire à 18% en Corse). Cette part a augmenté dans toutes les régions par rapport à 2021 (+3 points en Centre-Val de Loire).

Une proportion grandissante de femmes parmi les alternants

Évolution des entrées en alternance par genre



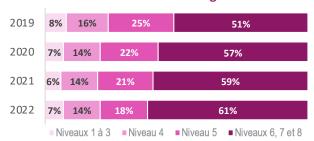
La part des femmes parmi les alternants sous contrat au 31 décembre 2022 (27%) est plus élevée que la proportion des femmes parmi les salariés de la branche au niveau national (23%). La part des femmes a connu une forte évolution entre 2019 et 2020, puis une stagnation est observée depuis 2021. Néanmoins, nous analysons une hausse de 80%, entre 2019 et 2022, de la part des femmes parmi les nouveaux alternants.

Des alternants visant des niveaux de qualifications de plus en plus élevés

Un mouvement de montée en qualification global est observé depuis 2019. Le transfert de formations en voie scolaire sur des niveaux bac+4/5 vers des contrats d'apprentissage explique cette hausse des niveaux de qualification visés par les alternants.

La différence de niveau visé selon le genre est particulièrement marquée

Évolution du niveau visé par les alternants selon leur année de démarrage

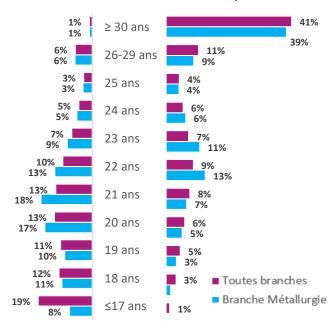


au niveau national sur les entrants de l'année 2022 (75% des femmes visent un niveau 6, 7 ou 8 contre 54% des hommes). Il existe également un écart marqué selon le type de contrat. Ainsi, en France, 48% des contrats de professionnalisation sont sur des niveaux 3 et 4 contre 16% des contrats d'apprentissage. L'accessibilité des CQP aux seuls contrats de professionnalisation explique en partie ce phénomène.

Un âge moyen qui augmente avec la hausse des niveaux de qualification

Contrats d'apprentissage

Contrats de professionnalisation



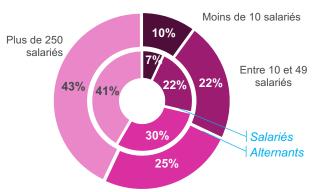
Les plus de 19 ans représentent 72% des contrats d'apprentissage et 95% des contrats de professionnalisation sous contrat à fin 2022 dans la métallurgie. Toutes branches confondues, ils représentent 58% des contrats d'apprentissage et 91% des contrats de professionnalisation.

Après une phase de hausse de l'âge des alternants entre 2019 et 2021 (de 74% de plus de 19 ans à 78%), nous observons une baisse de l'âge des alternants en 2022 et un retour à un niveau comparable à 2019. Les entrants 2022 ont un âge moyen de 22 ans et 2 mois.

36% des entreprises de la branche emploient au moins un alternant (35% des établissements⁽¹⁾)

La proportion d'établissements employeurs d'alternants de la branche a augmenté de 2 points entre 2021 et 2022. Néanmoins, il existe des écarts régionaux marqués. Ainsi dans les régions Pays de la Loire, Normandie et Bretagne, on compte respectivement 42%, 39% et 37% des entreprises employant au moins un alternant. La situation en Île-de-France, où se concentrent beaucoup de sièges sociaux, est différente et ce taux est de 28% (18% en Corse).

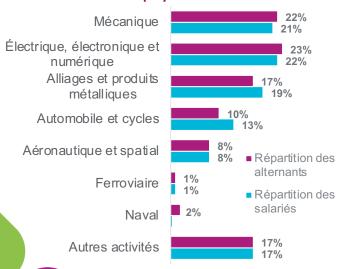
Répartition des alternants sous contrat au 31/12/2022 (stock) et des salariés de la branche selon la taille des établissements employeurs



Entre 50 et 249 salariés

Entre les années 2019 et 2022, nous observons une répartition quasi stable des alternants au sein des différentes tailles d'établissements de la branche. Nous pouvons toutefois noter en 2020 une légère baisse des entrées en alternance dans des entreprises de 50 salariés et plus (de 69% à 64%). Elle s'explique principalement par une période d'hésitation durant la crise Covid pour les plus grands établissements.

Répartition des alternants selon le secteur des établissements employeurs

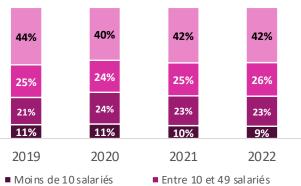


Nous observons que les établissements de plus de **250 salariés** ont tendance à employer **plus d'alternants** (43%) **que le poids qu'ils représentent en salariés** (41%). Cela s'avère aussi vrai pour les établissements de **moins de 10 salariés**.

En revanche que la pratique d'embauche d'alternants dans les petites structures se limite à une minorité d'établissements. Ainsi 85% des établissements de moins de 10 salariés n'emploient pas d'alternants.

Évolution de la répartition des nouveaux alternants selon la taille des établissements employeurs

(par année d'entrée en alternance - flux)



- IVIOITIS de 10 salai les

■ Entre 50 et 249 salariés

■ Plus de 250 salariés

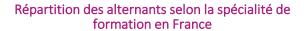
Lorsque l'on regarde sous l'angle sectoriel la répartition des alternants et des salariés dans les établissements de la métallurgie, on note un relatif équilibre. L'écart le plus important concerne le secteur de l'automobile et des cycles qui emploie 13% des salariés et 10% des alternants.

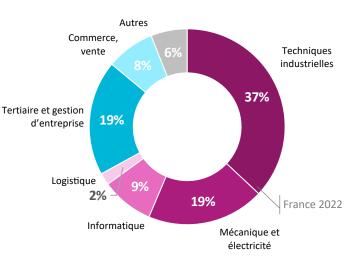
Il est difficile d'établir un portrait-robot de l'établissement qui embauche des alternants sur la base de critères de taille d'entreprise ou de secteur d'activité. Il ressort que l'embauche d'alternants repose plus sur une culture d'entreprise et sur un engagement des dirigeants.

⁽¹⁾ Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement rattachée à l'entreprise. Une entreprise est constituée d'autant d'établissements qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

13% des organismes de formation (207) forment 80% des alternants

L'effet de concentration des alternants sur un petit nombre d'organismes de formation est important. Ainsi on retrouve 50% des alternants dans 61 organismes de formation. Dans le top 3 des organismes, qui forment 7,1% des alternants, nous retrouvons CESI (3,0%), Formasup Haut de France (2,3%) et le Pôle Formation UIMM Bretagne (2,0%). Le réseau des Pôles formation UIMM forment 27% des alternants.





La répartition régionale des organismes ne fait pas ressortir d'effet de concentration. La répartition est cohérente avec la répartition des alternants (IDF, 22 % des organismes de formation et 21% des alternants, AuRA, 16% des organismes de formation et 16% des alternants).

Les certifications de branche représentent près 46% des contrats de professionnalisation. Cette proportion poursuit sa hausse principalement à cause du transfert des titres et diplômes vers des contrats d'apprentissage qui fait baisser le total nombre de contrats de professionnalisation.

Si les spécialités cœur de métiers et interindustrielles représentent 67% des alternants, il est important de noter que les spécialités suivies sont très genrées. Ainsi seuls 32% des alternantes suivent des spécialités industrielles.

Répartition des alternants par spécialité de formation selon le genre







Retrouver l'ensemble des livrables sur www.observatoire-métallurgie.fr